

Les résultats auraient été plus encourageants si les délégués de l'U.R.R.S. avaient été disposés à formuler d'autres plans de contrôle international de l'énergie atomique, comparables point par point aux propositions de la majorité des membres, mais ils se sont systématiquement cantonnés dans le vague.

Aussi, en dépit des efforts soutenus de neuf des onze membres de la Commission de l'énergie atomique, l'année 1948 n'a pas vu de progrès notable vers le contrôle international de l'énergie atomique, mais plutôt un affermissement de l'attitude et de la majorité et de l'Union soviétique et de ses satellites.

Commission des armements de type classique.—La question du désarmement général a elle aussi peu avancé en 1948. Membre du Conseil de sécurité, le Canada a fait partie de la Commission des armements de type classique, organisme subsidiaire du Conseil. Durant toute l'année, l'impasse où se trouvent l'Est et l'Ouest a empêché la Commission de s'entendre sur les principes généraux de réglementation et de réduction des armes et des forces armées. De l'avis de la majorité des membres, dont le Canada, un état satisfaisant de sécurité internationale devait d'abord exister pour que le désarmement pût s'effectuer sans danger et avec justice et un régime pratique d'inspection et de surveillance internationales, assurant tous les États qu'aucun ne pourrait tirer avantage du désarmement des autres, s'imposait. L'U.R.S.S., d'autre part, préconisait la réduction immédiate des armements et des forces armées, y compris les armes atomiques, comme condition première et essentielle de la sécurité internationale et soutenait que tout régime d'inspection et de contrôle devait se situer dans le cadre du Conseil de sécurité (c'est-à-dire soumis au veto). A la troisième session de l'Assemblée générale, une résolution en ce sens des Soviets a été repoussée par la majorité des nations, dont le Canada, qui doutaient que l'Union soviétique laisserait fonctionner un régime de contrôle international efficace et croyaient que la formule arithmétique arbitraire proposée par l'U.R.S.S. laissait ce pays dans une situation privilégiée par rapport aux autres pays qui, comme les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada, avaient déjà fort réduit leurs forces armées depuis la guerre.

Le 19 novembre 1948, l'Assemblée générale a adopté une résolution portant que la Commission des armements de type classique continuât de s'employer à formuler des propositions touchant la réglementation et la réduction générale des armements.

Différend monétaire à Berlin.—Le 29 septembre, les gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France saisissaient le Conseil de sécurité du différend de Berlin comme menace à la paix et à la sécurité internationales. La cause du différend, le blocus de Berlin imposé par les Russes, existait depuis trois mois.

Durant ces trois mois, les puissances de l'Ouest avaient tenté de surmonter les objections soviétiques à la réforme monétaire en Allemagne occidentale occupée. C'est devant l'échec de ces négociations que le problème a été soumis au Conseil de sécurité. Le représentant soviétique a refusé de reconnaître au Conseil de sécurité, compétence en la matière et de prendre part à l'étude du différend de Berlin au Conseil:

Des membres du Conseil de sécurité non directement intéressés au différend (dont le représentant du Canada) se sont réunis du 6 au 25 octobre afin d'étudier s'il existait bien une base d'entente. Le 22 octobre, ils soumettaient un projet de résolution demandant à l'Union soviétique de lever le blocus et invitant les gouvernements intéressés à se réunir pour discuter les mesures à prendre en vue d'unifier